Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-D2026_029-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21 - Votants : 22

Le jeudi 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roh Mané.

Présents (21) : GUILLEMOT Stéphanie, BILLARD Maïka, RENAULT Emmanuel, LE RET Sabrina, PIQUEMAL Antoine, LE FORMAL Marie, MORIN Patrick, COUETTE Patrick, SOROKA Christine, COURAUD Florence, CORNICHET Karine, BERTAPELLE Carole, AUBERT Jean Baptiste, MERLET Antoine, VAN HAM Christelle, MAHEO Jean Philippe, LEFRANC Julien, SCULO Anne, RETAILLEAU Annie, ENGLER Cyrille, MICHELEAU Flavie.
Pouvoir (1) :
MOCQUET Julien a donné pouvoir à MICHELEAU Flavie
Absent :
PERRIAU Olivier
Secrétaire de séance : VAN HAM Christelle
Quorum : Atteint

FINANCES

2026-029 – GMVA : EXERCICE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET GMVA

La loi NOTRe a confié à GMVA la compétence « Eaux pluviales urbaines » à compter du 1er janvier 2020.
Par délibération du conseil communautaire du 18/12/2025, le règlement de gestion des eaux pluviales urbaines a été révisé et adopté.
Par délibération du conseil communautaire du 18/12/2025, le zonage pluvial de GMVA a été adopté.
Aussi, la nouvelle convention a pris effet au 1er janvier 2026 pour une durée initiale de 4 ans. A l'issue de cette période, la convention pourra être reconduite tacitement par période d'un an, sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties avant le 30 septembre de chaque année.

La convention reprend notamment le champ d'intervention délégué à la commune, les modalités d'organisation et de suivi des missions, les responsabilités et les modalités financières liées à la délégation de compétence.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Administration, RH du 20 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601675-20260430-D2026_029-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion des eaux pluviales urbaines avec GMVA pour la compétence Eaux Pluviales urbaines.
- De donner pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

POUR :22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Secrétaire
Mme Christelle VAN HAM

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)

Le Maire
Mme Stéphanie GUILLEMOT